
Nombre de membres

en exercice : 15

Séance du 18 mai 2017

Présents : 11

Votants : 12

*Le jeudi 18 mai 2017, à 20 heures 30, l'assemblée,
convoquée le 12/05/2017,
s'est réunie sous la présidence de Thierry CHARTROUX, Maire.*

Présents : Thierry CHARTROUX, Laurent ALBAGNAC, Sébastien BARRAT, Augustine CHARBONNIER, Cécile COLDEFY, Thierry CONTENSSOU, Anne-Marie FORTIN, Frédéric HOBBE, Suzanne LACARRIERE, Jean-Claude LAGARRIGUE, Didier TOURNEMINE.

Excusés et ayant donné délégation respective : Christiane ALIBERT par Frédéric HOBBE.

Absents ou Excusés : Christophe GARCIA, Richard CABROL, Céline HURDEBOURCQ.

Secrétaire : Suzanne LACARRIERE

I - APPROBATION PROCÈS-VERBAL DU 6 AVRIL 2017

Après consultation, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le contenu du procès-verbal du 6 avril 2017. Monsieur le Maire porte ce dernier à la signature des membres présents au cours de cette précédente séance.

II - DÉLIBÉRATIONS

INDEMNITÉ GARDIENNAGE ÉGLISE 2017

Monsieur le Maire propose d'attribuer l'indemnité pour le gardiennage de l'église à Mme LALANDE Sophie, domiciliée dans le Bourg, Rue des Artisans à THÉGRA.

*Conformément à la circulaire du Ministre de l'Intérieur du 5 avril 2017, le Conseil Municipal donne un avis favorable et décide d'accorder à Mme LALANDE Sophie, la somme de **479,86 €** pour l'année 2017. Cette indemnité sera versée à Mme LALANDE au cours du mois d'août 2017.*

MISE EN OEUVRE DÉMARCHE "ZÉRO PHYTO" SYNDICAT MIXTE PARC NATUREL RÉGIONAL CAUSSES QUERCY

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte a fixé au 1er janvier 2017 l'interdiction de l'utilisation de tout produit phytosanitaire (herbicides, insecticides, fongicides...) dans les espaces publics gérés par des collectivités (espaces verts, voirie, forêts...). Cette nouvelle réglementation implique, pour les collectivités, de développer des solutions alternatives pour entretenir ces espaces : investissement dans de nouveaux matériels (thermiques, mécaniques...), information-sensibilisation de la population, formation des agents municipaux aux nouvelles techniques...

Pour répondre à ces évolutions de la réglementation en matière de santé et d'environnement, le Syndicat mixte du Parc a lancé une nouvelle action collective « Zéro-phyto ». Le plan « Zéro phyto » déclinée à l'échelle de chaque collectivité intéressée comprendra :

- la réalisation, par un prestataire et avec le concours des agents municipaux, d'un diagnostic des pratiques de traitement actuelles ;*

- la proposition de solutions alternatives aux produits phytosanitaires pour chaque type d'espace entretenu (abords de bâtiments, cours d'école, terrain de sport, parc, cimetière, rond-point, parking, trottoir...);
- la définition d'un programme d'actions à mettre en place (aménagements à réaliser, équipements à prévoir, matériels à acheter...).

Ce plan « Zéro-phyto » est une obligation pour toute collectivité désireuse d'obtenir ultérieurement des subventions de l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour l'acquisition de matériel de désherbage alternatif (désherbeurs thermiques, brosses mécaniques, fauchage sous glissière...) et de réaménagement préventifs (paillage...).

Le coût du diagnostic « Zéro-phyto » a été chiffré en fonction de la taille de la commune selon la grille suivante :

Plan de désherbage (communes < 300 hab)	Prest./Fourn.	1 350 €
Plan de désherbage (300hab< communes < 1000hab)	Prest./Fourn.	1 850 €
Plan de désherbage sur la commune de Gramat	Prest./Fourn.	3 600 €

14 communes du Parc ayant souhaité participer à l'action collective « Zéro-phyto », le programme est finalement estimé à un montant total de 27 650 euros TTC. Ce programme bénéficiant de crédits de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne à hauteur de 70 % des dépenses à engager, complétés par 20 % de la Région Occitanie., il reste à charge des collectivités 10% du coût de la prestation.

La clé de répartition de la participation des communes est donc la suivante :

Contribution des communes (en € TTC)			
GRAMAT	360	BEAUREGARD	135
MIERS	185	ESCAMPS	135
THEGRA	185	CENEVIÈRES	135
ISSENDOLUS	185	ESPAGNAC-ST	135
MONTFAUCON	185	BACH	135
ASSIER	185	SABADEL-L	135
LARAMIÈRE	185	SAULIAC	135

Suite à cet exposé, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide :

- **l'intégration de la commune de Thégra dans le projet**
- **le montant de sa participation financière selon la clé de répartition ci-dessus.**

TRANSFERT ENTRETIEN VOIRIE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTION VC LOTISSEMENT - LA MAISONNÉE CLAUX DE MIQUIAL ET PLACES BAYLEVIEL ET LA MAISONNÉE

Laurent ALBAGNAC, Adjoint, rappelle aux membres du conseil municipal la décision de la communauté de communes CAUVALDOR de prendre en charge la totalité de la voirie communale.

Après vérification, il s'avère que :

- la portion des voies communales du Lotissement et de La Maisonnée au Claux de Miquial reliées à la Voie Communale des Bardies n°226 (réf. plan en annexe),
- la place de La Maisonnée, (réf. plan en annexe),
- la place du Bayleviel de la Maison du Temps Libre et de la Bascule (réf. plan en annexe) n'ont pas été classées. Il est nécessaire de les intégrer.

Il présente aux membres du conseil le plan représentant les portions des Voies Communales et les Places à classer et leur demande de se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **décide** le classement en catégorie 2 de la Voie Communale telle qu'indiquée sur le plan en annexe et la définit

de la façon suivante :

N° : **319**

Nom : **Lotissement Claux de Miquial**

Liaison : **VC n°226**

Longueur : **167,50 m**, Largeur moyenne : 3,50 m Surface : 911 m²,

- **décide** le classement en catégorie 2 de la Voie Communale telle qu'indiquée sur le plan en annexe et la définit

de la façon suivante :

N° : **320**

Nom : **La Maisonnée Claux de Miquial**

Liaison : **VC n°226**

Longueur : **70 m**, Largeur moyenne : 5,20 m Surface : 375 m²,

- **décide** le classement de la Place de la Maisonnée telle qu'indiquée sur le plan en annexe et la définit de la façon suivante :

N° : **4**

Nom : **La Maisonnée**

Surface : **530,31 m²**,

- **décide** le classement de la Place MTL telle qu'indiquée sur le plan en annexe et la définit de la façon suivante :

N° : **5**

Nom : **Bayleviel MTL - Bascule**

Surface : **2 152 m²**,

- **autorise** le Maire à signer tout document relatif à ce sujet.

III - PROJET DE RÉSIDENCE SOCIALE AVEC LOT HABITAT ET LE FOYER JEUNES TRAVAILLEURS CAHORS

Suzanne LACARRIERE donne un compte-rendu des dernières rencontres avec Lot Habitat dans le cadre du projet de vie sociale et notamment de la démarche pour une demande d'agrément "résidence sociale".

Après de nombreuses démarches avec plusieurs partenaires, la rencontre en date du 11 avril dernier avec la Présidente et le Directeur de l'association « les Cordeliers » F.J.T. de Cahors a permis de faire avancer le projet de création d'une maison intergénérationnelle sur l'îlot de la propriété Craygues.

Rappel des démarches effectuées par la Commune

- pré-diagnostic élaboré par le CAUE pour l'aménagement du site dans l'objectif d'intégration dans le centre bourg,

- assistance du SDAIL (Département Lot) pour la partie aménagement et réseaux,

- collaboration avec Lot Habitat, organisme constructeur des logements pour la recherche d'une gestion adapté.

Recensement des besoins

Personnes âgées

- demandes exprimées par des personnes âgées autonomes vivant dans des maisons isolées, mal chauffées, inadaptées à leurs besoins,
- besoins de logements intermédiaires entre le domicile et les établissements pour personnes âgées dépendantes pour lutter contre l'isolement, rechercher le confort et l'adaptation du logement notamment en termes de confort et d'accessibilité
- besoins en augmentation sur notre département du fait de la proportion importante de personnes âgées ; le Lot est le second département le plus âgé de France (INSEE décembre 2015).

Jeunes -saisonniers –apprentis –jeunes actifs – stagiaires – en formation

- un forum de l'emploi saisonnier en 2016 a mis en exergue le manque d'hébergement, problème crucial sur un département touristique comme le Lot,
- le SCOT de CAUVALDOR a souligné également ces besoins,
- le CESR OCCITANIE dans son rapport en date du 21 mars 2017 interpelle tous les acteurs pour se mobiliser sur la production de logements adaptés pour les saisonniers,
- l'étude menée en 2016 par la commune portant sur 65 questionnaires a permis d'évaluer à une soixantaine, le volume de demandes chaque année pour diverses catégories de jeunes,
- des demandes sont régulièrement formulées auprès des élus.

La résidence intergénérationnelle

L'association « les Cordeliers » est fortement intéressée pour mener cette expérimentation de résidence sociale intergénérationnelle sur notre commune.

Des contacts ont été pris avec les services de l'Etat et du Département.

Lot Habitat va construire 3 logements de plain pied pour les personnes âgées et 3 ou 4 logements à l'étage pour les jeunes avec des financements du logement social (PLUS et PLAI) permettant une redevance modérée. Des espaces communs sont prévus pour faciliter les rencontres.

La gestion de l'ensemble des appartements sera assurée par « les Cordeliers », ce qui répond à la spécificité du public accueilli en termes de réactivité, de rotation importante, d'aide aux démarches administratives, de facilitation des relations intergénérationnelles, d'accompagnement social.

La commune a compétence pour l'aménagement de l'ilot et pour la réalisation des réseaux.

Le projet qui doit recevoir la validation des instances compétentes sera présenté en 3 parties : la présentation de la commune et son engagement dans cette expérimentation, le projet de construction et de financement par Lot habitat et le projet social de résidence accueillant des publics jeunes et seniors, permettant à la structure de bénéficier de financements de fonctionnement.

IV - PROJET AMÉNAGEMENTS PLACE DU BAYLEVIEL

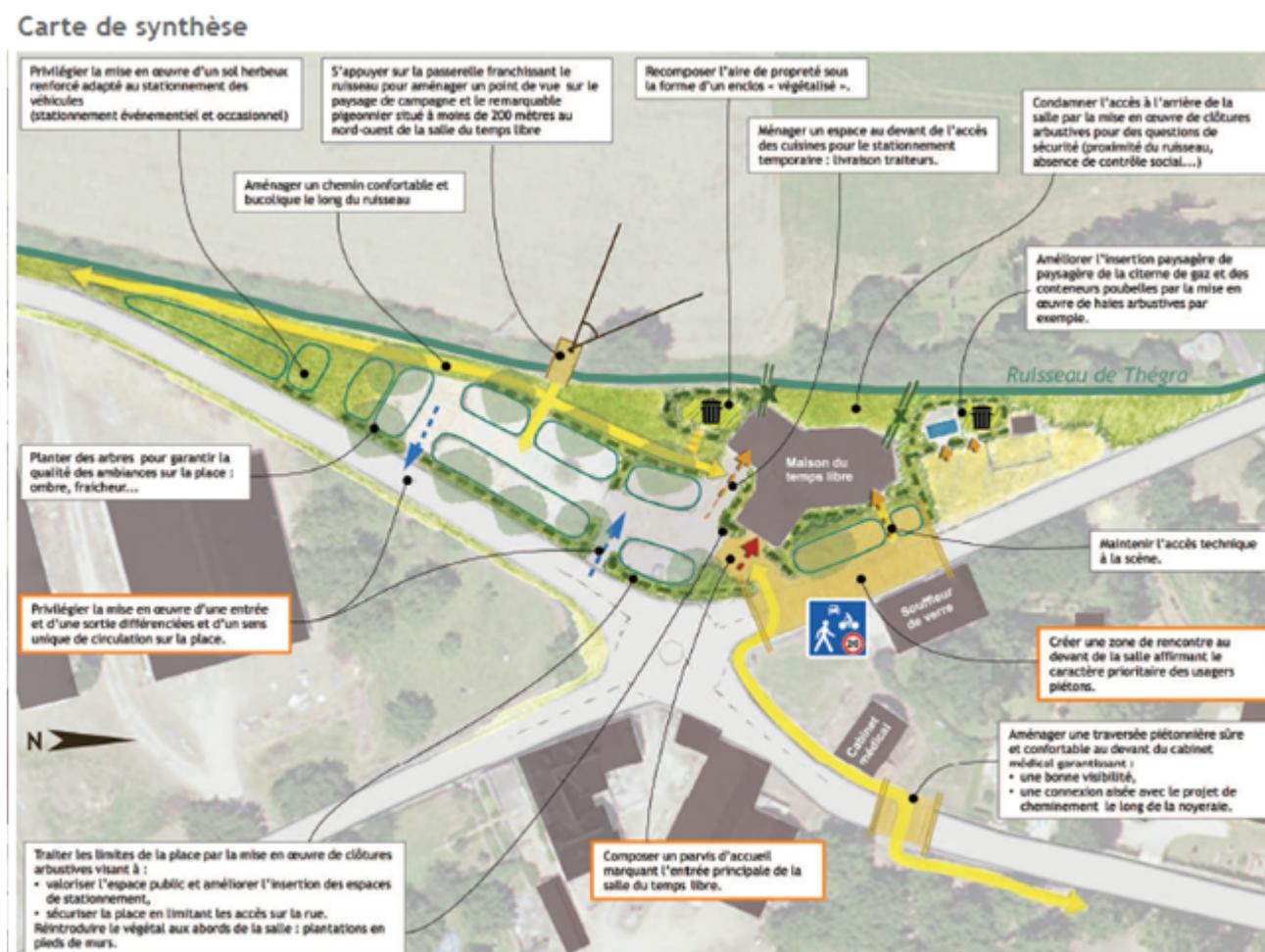
En charge du projet, Laurent ALBAGNAC et les élus de la commission "travaux et aménagements voirie", ont étudié les possibilités d'aménagements des abords de la Maison du Temps Libre.

Pour permettre de sécuriser les abords, améliorer le fonctionnement de la Place du Bayleviel et valoriser l'entrée du village, le CAUE, collaborateur sollicité, a ainsi établi une note et une esquisse dont Laurent ALBAGNAC fait la présentation (projet carte de synthèse ci-dessous).

Il présente ensuite les estimatifs pour 4 séquences d'aménagements éventuels :

- partie la plus éloignée, vers la RD673 (mélange terre/pierre surface 225 m², apport terre végétale, mélange à la structure en place et compactage) : 1 800 €,
- partie principale de stationnement à droite et le devant de l'entrée principale de la Maison du Temps Libre (longueur totale de haie arbustive, (cornouiller, charme commun, noisetier, prunelier...), constitution de barrières végétales : 8 610 €,

- partie à gauche de la Maison du Temps Libre face au souffleur de verre : création d'une zone de rencontre (revêtement résine : surface revêtement 310 m², plateau surélevé) : 37 400 €,
- côté containers et citerne gaz (25 m clôture arbustive) : 1 325 €.



Pour permettre d'étudier les orientations et priorités de cette étude, dans la mesure où les séquences peuvent être exécutées sur les budgets à venir, il est proposé que chacun étudie les documents fournis avant de fixer une prochaine commission.

V - BORNE RECHARGE VÉHICULES ÉLECTRIQUES FEDERATION DEPARTEMENTALES D'ENERGIES DU LOT

Thierry CHARTRoux revient sur la proposition rapportée par la FDEL au cours d'une précédente séance avec la possibilité d'implanter une borne de recharge électrique pour véhicules devant la Maison du Temps Libre, en lui transférant la compétence "infrastructures de charge pour véhicules électriques". La date butoir pour la réalisation du déploiement est fixée à décembre 2017.

Le financement, la participation communale pour la mise en place et la charge annuelle de maintenance (réf. 2016) pour une borne accélérée ou rapide sont ainsi déterminés par la FDEL :



Participations communales 2016 (comité syndical FDEL du 01/04/2016)

*Sous réserve de participation du Conseil départemental du Lot ou du Conseil régional

INVESTISSEMENT	MONTANTS UNITAIRES PAR IRVE									
	Borne accélérée 18 AC		Borne Rapide 36 AC/DC		STATION accélère 36 AC		STATION Rapide 36 AC/DC			
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC		
Participations globale	TOTAL		16 000 €		36 500 €		24 000 €		53 500 €	
Station AC	CD46* ou CR LR/MP*		4 000 €		9 000 €		6 000 €		14 000 €	
Station Rapide	ADEME		6 000 €		9 000 €		9 000 €		14 000 €	
30%	FDEL (TTC)		4 000 €		14 000 €		6 000 €		20 000 €	
Plafonnée à 15%	Communes		2 000 €		4 500 €		3 000 €		5 500 €	
	Total opérationnel(annuel)		1 550 €		2 300 €		3 000 €		3 500 €	
	FDEL		1 000 €		1 500 €		2 000 €		2 300 €	
OPERATIONNEL	Communes		550 €		800 €		1 000 €		1 200 €	

Après débat, le conseil municipal, ayant individuellement fait part de son avis, principalement pour les raisons suivantes :

- borne intéressante à recharge très rapide mais aux coûts de mise en place et de maintenance élevés,
 - attractivité non évidente pour une petite commune comme Thégra,
 - difficulté, à Thégra, de trouver des activités pour les visiteurs ou gens de passage pendant l'attente de la recharge électrique du véhicule,
 - implantation réfléchiée plus adaptée dans le cadre d'une cohérence intercommunale avec un développement plus structuré et peut être une charge communale plus compétitive dans le temps,
- à l'unanimité, ne souhaite pas donner une suite favorable à l'acquisition d'une borne électrique à Thégra.

VI - AMÉNAGEMENTS COEUR DE VILLAGE CAUVALDOR

Thierry CHARTROUX rappelle que les communes membres doivent indiquer, au plus tôt, si elles souhaitent se positionner pour l'étude des travaux (bureau d'étude mandaté par CAUVALDOR) "coeurs de village" dans le cadre de la compétence communautaire.

Le coût de ce type d'opération (projet d'aménagement communal) est divisé à part égale entre la commune et CAUVALDOR, après déduction des subventions (avec un minimum obtenu par CAUVALDOR de 40 % du coût des travaux).

Les projets communaux seront hiérarchisés de façon prioritaire et budgétairement en fonction de l'avancement de ceux déposés.

Le conseil municipal décide de prendre rang pour une étude de projet d'aménagements "coeur du village" pour 2019 et délègue Monsieur le Maire pour faire acte de candidature auprès du Président de la Communauté de Communes CAUVALDOR.

VII - POINTS NON INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR

PLUI-H CAUVALDOR

Thierry CONTENSSOU, Suzanne LACARRIERE, Laurent ALBAGNAC donnent un compte-rendu de leurs différentes réunions ayant eu lieu dernièrement dans le cadre du PLUI-H.

*A ce titre et dans le cadre de la phase de l'élaboration du PLUI-H, la première rencontre entre les élus de Thégra et le bureau d'études mandaté par CAUVALDOR **se tiendra le mercredi 31 mai 2017 à 11 heures à Thégra** (confrontation PLU communal et orientations pour PLUIH).*

RÉUNION INFORMATION MAIRES ARRONDISSEMENT GOURDON

Thierry CHARTRoux donne un compte-rendu de la réunion d'information afin d'évoquer divers points réglementaires et évolutions de politiques publiques prévues sur l'arrondissement de Gourdon du 16 mai dernier :

- rappel message d'urgence 46 (alertes météorologiques, avis élections),*
- rappel sur la sécurité des manifestations et préconisations de les organiser dans des lieux clos (document de synthèse sur les démarches à suivre et les mesures de sécurité à prendre pour les organisateurs en cours d'élaboration),*
- incitation pour les communes à accueillir les personnes en cours de jugement dans le cadre du travail d'intérêt général (sous la responsabilité des juges),*
- vigilance, rôle et plus de sincérité des élus dans la transmission des informations avant tout drame intrafamilial,*
- état d'urgence en évolution, jeunes encore sous surveillance,*
- sécurité routière : améliorer la visibilité sur les routes et carrefours,*
- règlement défense extérieure (SDIS) de plus en plus adapté localement,*
- rappel des mesures sur le surendettement.*

INAUGURATION NOUVEAUX LOCAUX EMPLOI SERVICE

Thierry CHARTRoux, s'étant rendu à l'inauguration "emploi service" à Gramat, rappelle le but de l'association et son rôle dans le cadre de l'insertion et la réintégration des personnes dans le milieu professionnel. La principale difficulté qu'elle rencontre aujourd'hui est de ne pas pouvoir satisfaire à l'offre des employeurs par un manque paradoxal des demandeurs d'emploi.

BUREAU DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Réf. tableau en annexe.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30

Le Secrétaire,

Le Maire,

Le Conseil Municipal,